

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GALINA PERROT - ELEVAGE TY-NEVEZ sur la commune principale de l'AIOT TY NEVEZ 22450 TROGUERY.

La référence de votre dossier est A-4-N6II4OT6JG et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/04/2024 à 18h00 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **34751725200024**

Raison sociale **GALINA PERROT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LESTIVOAN

LESTIVOAN

LA ROCHE JAUDY

22450 LA ROCHE JAUDY

Signataire

Qualité : **Responsable QHE**

Référent

Fonction : **Responsable QHE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GALINA PERROT - ELEVAGE TY-NEVEZ**

Description des activités :

Elevage de volailles - futurs reproducteurs chair - effectif autorisé : 28100

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

TY NEVEZ

22450 TROQUERY

X : 242222

Y : 6868439

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Mise à jour de la gestion des eaux de lavage des bâtiments avec création d'un plan d'épandage sans changement au niveau des effectifs : Les eaux de lavage seront épandues sur les terres de l'EARL DE KERBIRIOU. Des bordereaux de reprise d'effluents seront établis à chaque sortie de lot

et conservés sur site, afin de pouvoir justifier de la reprise des effluents à l'administration. Les eaux de lavage feront l'objet d'un stockage dans une fosse appartenant au repreneur, avant épandage conformément à la réglementation. Les eaux de lavage des bâtiments du site « Ty Nevez » seront stockées sur le site « Quatre vents » en attendant leur épandage. Leur volume est estimé à 100m³/an. Le dossier du plan d'épandage a été déposé aux bureaux de la DDPP22 ENV la semaine dernière.